

Laïcité !

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1
Questions à Denise et Michel Landron, Vice-Président et Secrétaire Générale de l'Union des DDEN de Maine-et-Loire.	3
L'Ecole de la République à la croisée des chemins	5
Premier répertoire de documents traçant un programme écrit de démantèlement de l'Education Nationale	6
Résolution unanime du CA de l'Union DDEN 49 du 14 janvier 2023	7
Deux attaques de plus dans la dislocation et la destruction de l'Enseignement public	9
Motion concernant les projets « École du futur »	13
L'Ecole républicaine et les petites patries par Jean-François	14
Lettre des DDEN de Haute-Garonne	17
Pour une Laïcité de liberté et d'émancipation	18
« Alerte sur les libertés associatives »	19
Communiqué du Grand Orient de France	22



Le Délégué Laïque

Tribune libre de débats de D.D.E.N.

ANNÉE 5 N°13

ledeleguelaique@gmail.com

JUIN 2023

Éditorial

HOMMAGE À JEAN MOREAU

Tout d'abord, nous voudrions rendre hommage à Jean Moreau, un ami, un Frère, un camarade pour beaucoup de militants laïques qui ont combattu à ses côtés. Il a été rappelé à l'Orient Eternel le 7 avril 2023. Sa disparition nous peine et nous attriste. Il était un homme attachant.

Il était investi pleinement dans sa tâche de responsable de la FNDDEN, il a animé aussi très longtemps la revue *La Révolution prolétarienne* et était un grand ami de l'Afrique. A sa famille, ses proches, ses amis, ses camarades, ses Frères et Sœurs, nous apportons notre salut fraternel et respectueux.

L'Homme est ce qu'il cache - André Malraux -

Nous avons mis en exergue cette phrase d'**André Malraux** pour inciter à la réflexion. Tout gouvernement dit toujours une chose et en fait très souvent une autre. Ainsi **Emmanuel Macron** parle de redonner sa place à l'Ecole en parlant d'emploi, de mixité sociale, de rapprochement avec les territoires. En fait, toute son orientation et ses actes visent à la démanteler et à la livrer aux appétits d'Elus locaux, du Patronat et de l'Eglise.

Comme l'analyse très bien le communiqué de la **Libre Pensée**, publiée dans ce numéro du **Délégué laïque**, c'est l'**Institution scolaire** qui est menacée au cœur et c'est sa propre existence qui est aujourd'hui menacée. C'est donc l'Institution scolaire elle-même qu'il nous faut défendre aujourd'hui.

Il nous faut revenir sur la place qu'occupe l'**Ecole laïque dans la République** exprimée dans la **Constitution** faisant de « l'Enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés, un devoir de l'Etat ». Si le principe n'a pas été abrogé, par contre plusieurs mesures ces dernières années ont engagé un processus de désengagement de l'Etat notamment avec les lois de décentralisation (**loi Nôtre**) ayant ouvert la voie pour aller vers « l'autonomie des Etablissements scolaires ».

Éditorial (suite)



René Magritte, *La Reproduction interdite* (1937)

Il cite une dizaine de documents officiels (Rapport sur l'autonomie des collèges, Cour des Comptes, IGEN, IGAENR, IGESR, Ouvrage de Monique Canto-Sperber, Forum de l'AMR, Projets « *Ecole du futur* », CNR dédiés à l'éducation, **Loi Rilhac**, Evaluations des Ecoles...). Tous préconisent une « *école territoriale* » pilotée par les Elus politiques territoriaux, des associations de droit privé, des « *partenaires de l'école* » ... sur la base « *d'un projet éducatif d'établissement ou de territoire* ».

La **loi Brisson**, adoptée au **Sénat** le 11 février, entend imposer une loi dans ce sens à l'**Assemblée Nationale** dans de brefs délais.

Les **DDEN** ont des droits en défense de l'**Ecole laïque**. N'ont-ils pas le devoir d'aider au rassemblement de tous en défense de l'Education Nationale menacée de démantèlement, voire de privatisation ?

L'égalité des droits des élèves est en cause, mais aussi, avec des recrutements locaux, le statut des personnels enseignants.

La mise en place des conseils d'administration dans les collèges et les lycées posaient déjà ces questions. Mais la résistance a été forte, le **Chef d'établissement** comme le **Directeur d'école** sont toujours nommés par l'**Education Nationale**, les programmes scolaires restent encore nationaux, ainsi que les examens et diplômes délivrés par l'Education Nationale.

L'autonomie des établissements ouvrirait la possibilité que des Elus politiques, des associations de droit privé, des parents montent au créneau pour diriger l'Ecole selon leurs options privées. On serait face à des tentatives d'entrisme de toute sorte dans les écoles publiques.

Si on permettait aux écoles de faire ce qu'elles veulent en toute autonomie, ce serait un grave danger, car il faudrait laisser les parents choisir l'école de leurs enfants en fonction de son projet. C'est le modèle de concurrence du privé. La carte scolaire sauterait et la logique serait la nomination des enseignants par le Conseil autonome.

La **loi Rilhac** ne va-telle pas dans cette direction ? Les **syndicats** et la **FCPE** mesurent-ils les enjeux ?

Remarques identiques à propos des « *évaluations d'écoles* » et du regroupement sur le même plan de l'école maternelle dans « *la petite enfance* » comprenant des garderies de droit privé.

L'**expérience de Marseille** et ses 59 écoles expérimentales est à suivre. Actuellement des fonds publics ont été octroyés aux écoles pour leur rénovation mais, pour le moment, pas d'engagement des écoles dans la voie d'une complète autonomie. Il faudra suivre attentivement aussi ce que va faire le Ministère avec les évaluations d'écoles réalisées malgré l'opposition des syndicats.

L'éclatement de l'**Education Nationale** proposé exigera une loi et des décrets d'application. Nous serons vigilants et nous nous battons pied à pied contre.

Nous publions aussi une note de lecture sur un ouvrage très intéressant qui paraîtra bientôt dans **la Raison**, mensuel de la **Libre Pensée**. Certains avancent que la « **territorialisation de l'Ecole** » est nécessaire pour rapprocher l'Institution scolaire des « *territoires* ». Cet ouvrage montre que cela avait été fait dès l'origine. Ce n'est donc qu'un prétexte mensonger de plus qui cache un autre projet bien réactionnaire.

Comme annoncé dans ce numéro, un prochain numéro du **Délégué laïque** sera publié prochainement pour approfondir la question de cette « **territorialisation** » de l'Ecole.

Paul Feldmann

Questions à Denise et Michel Landron, respectivement Vice-Président et Secrétaire Général de l'Union des DDEN de Maine-et-Loire.

Le Délégué laïque : *L'Union Départementale des DDEN de Maine-et-Loire a rendu public la résolution unanime de son Conseil d'Administration du 14 janvier 2023 alertant les DDEN et tous les ami(e)s de l'Ecole laïque sur le projet de « territorialisation de l'Ecole publique ». Depuis, plusieurs documents officiels ont été publiés allant dans ce sens. Que proposez-vous ?*

D.M. Landron : Nous avons un **Conseil d'Administration** qui se réunit le 10 juin où un rapport sera présenté informant les collègues des différents rapports, contributions et déclarations publiques proposant cette « territorialisation » et ses conséquences. Elle suppose en effet la remise en cause de la législation actuelle (Constitution, lois, décrets et circulaires) qui confie encore à **l'Education Nationale** l'organisation de l'enseignement public dans notre pays.

Passer de **l'Education Nationale** à des « établissements autonomes » cogérés par des conseils publics-privés de territoire signerait l'abandon définitif des programmes scolaires nationaux par année et par discipline préparant à des examens et diplômes nationaux reconnus dans tout le pays. Ceux-ci deviendraient des chiffons de papier sans valeur autre que la réputation de l'établissement qui l'aura délivré. Ce serait l'inégalité des droits institutionnalisée ouvrant une concurrence entre les établissements rendant légitime le libre choix des parents pour l'école de leurs enfants, comme c'est déjà le cas avec l'école privée avec son caractère propre.

En collège, par exemple, les élèves suivent encore, des programmes par année et par discipline. Ex : en histoire, en 6^{ème} : la préhistoire et l'Antiquité, en 5^{ème} : le Moyen-Âge etc... Et ce, même en musique ou EPS. Si la formation des élèves passe entre les mains d'un « Conseil éducatif autonome » avec entreprises locales et Elus politiques territoriaux, quelle importance que des élèves destinés à une embauche précaire d'une industrie ou petite entreprise locale de savoir ce qu'est le « romantisme au XIX^{ème} siècle » ou « la Révolution française » ou le « siècle de Louis XIV... » ? Ce serait l'appauvrissement généralisé de toute la population et l'asservissement au territoire... Nous ajouterons dans ce cadre le projet de démantèlement des lycées professionnels au profit de l'apprentissage sur le tas d'une main d'œuvre gratuite pour le patronat.

Nous ajouterons que les personnels de **l'Education Nationale** qui pourrait être recrutés localement par « l'Etablissement autonome » perdraient rapidement leur statut de fonctionnaires d'Etat. N'a-t-on pas vu déjà des enseignants recrutés comme contractuels... par Pôle Emploi ?

Les **DDEN** ne peuvent que s'inquiéter de cette orientation, eux qui sont en quelque sorte des gardiens de l'égalité des droits et du respect des normes de **l'Education Nationale** dans chaque et tous les établissements scolaires. **L'Union Départementale de Maine-et-Loire** n'écarte pas l'idée d'en appeler à toutes les associations et organisations laïques en faveur d'une union nécessaire si le **projet de loi Brisson**, adopté par le Sénat le 11 avril, était présenté à l'Assemblée nationale.

Le Délégué laïque : *Votre Union, comme celle des Bouches-du-Rhône, a été exclue de la Fédération Nationale présidée par Eddy Khaldi. Cela a-t-il un rapport avec les enjeux que vous venez d'exposer ?*

D.M. Landron : Nous rappellerons que la **Fédération Nationale** a exclu notre Union avec un

seul et unique chef d'accusation formulé par écrit par le Président **Eddy Khaldi** : avoir accepté dans ses rangs **Denise** et **Michel Landron** après leur nomination en Maine-et-Loire par le **DASEN** à qui il avait demandé par courrier (juin 2021) de ne pas nous présenter dans la liste soumise au vote du **CDEN** . Nous disposons de tous les documents qui attestent de cet arbitraire inégalé dans l'histoire de la Fédération. La liberté de conscience, de pensée et d'expression n'existe plus dans la Fédération devenue nationale au dernier Congrès avec des nouveaux statuts assurant la toute-puissance du Président et de son équipe.

Ce n'est sans doute pas un hasard si le **Président Khaldi** signe des éditoriaux dans sa publication « **La Lettre du DDEN** » dans lesquels il n'aborde jamais la question du démantèlement programmé de **l'Education Nationale**. Il ne voit que la concurrence publique-privée. Les **DDEN** quant à eux sont logiques avec leur propre histoire : si le principe « à Ecole publique fonds publics » reste le leur, ils ne sauraient oublier la défense de **l'Ecole publique, laïque, gratuite, obligatoire**, la même pour tous les enfants du pays, mise en péril par le projet d'Ecole territoriale.

L'avenir proche dira si la **Fédération nationale** reliaera ou non les **Unions** et les **DDEN** qui souhaitent un large rassemblement unitaire pour mettre en échec ce projet de démantèlement.

Le Délégué laïque : *Que proposez-vous pour que les échanges et la libre discussion se développe entre DDEN et avec les diverses composantes du mouvement laïque qui, en certaines circonstances, avaient su se rassembler en défense de l'Ecole laïque, la seule Ecole de la République ?*

D.M. Landron : Des **DDEN** de différents départements qui se connaissent depuis plusieurs années, inquiets par le cours suivi par la **Fédération** sous le règne d'**Eddy Khaldi**, attachés à la **souveraineté des Unions Départementales** et à la libre discussion fraternelle, ont constitué le **CLRUA**, Comité de Liaison pour le Rassemblement des Unions, des Associations de DDEN et des DDEN.

Qu'ils soient membres ou non de la **Fédération**, ces **DDEN** nommés par le **DASEN** de leur Département et officiant dans une école publique (ou plusieurs), échangent sur les questions qui intéressent les **DDEN** dans l'exercice de leurs fonctions officielles (définies par des articles du **Code de l'Education**) ou Associatives (relevant de la **loi de 1901** comme toutes les **Unions de DDEN**). Le **CLRUA** s'est donné une **Charte** précisant ses objectifs et fonctionnement.

Ils ouvrent un **Site** et un **blog** pour informer et faciliter les échanges et se réunissent une fois par mois en visio-conférence. Cette année 2023, **l'Union du Maine-et-Loire** en assure l'organisation et la Présidence.

La prochaine réunion du 21 juin du **CLRUA** fera le point de la situation et des contacts pris afin d'aller vers la plus large union possible **d'Unions de DDEN**, d'Associations et organisations laïques en défense de **l'Ecole de la République** désormais à la croisée des chemins.

Pour tout contact : ddenunion49@gmail.com

L'École de la République à la croisée des chemins

Le **Délégué Laïque**, tribune libre de discussion entre et avec les **DDEN**, édité et diffusé avec le soutien de la **Libre Pensée**, a pris connaissance et participé à la diffusion de la résolution unanime du Conseil d'Administration de l'Union **Départementale des DDEN du Maine-et-Loire** sur le projet de « territorialisation de l'École publique ». [Ci-jointe]

Nommés par le **DASEN** pour exercer en toute indépendance, leurs fonctions en faveur de l'École laïque, les **DDEN** ont toujours été une composante importante du mouvement laïque.

A ce titre, comme tous les laïques et leurs organisations, ils ont leur mot à dire sur le projet de « territorialisation de l'école » présenté officiellement pour tracer « un nouvel avenir pour l'école ».

Quel avenir ? Les **Inspections Générales**, la **Cour des comptes**, le **Sénat**, plusieurs rapports officiels, le gouvernement et le nouveau Ministre... l'ont publiquement défini : « **confier aux instances territoriales une fonction de co-construction de projets éducatifs locaux** » comme la nouvelle base d'une éducation qui ne serait plus « **nationale** » mais « **territoriale** ».

Une loi, la **loi Brisson**, vient déjà d'être adoptée au **Sénat** pour être soumise à l'Assemblée nationale.

« **Des écoles territoriales** » avec chacune leur « **caractère propre** » baptisé « **projet éducatif territorial** », copiloté par des **Elus politiques du « territoire »**, « **des usagers** », « **des Associations de droit privé** », « **des entreprises** »... n'est-ce pas programmer le démantèlement de l'Éducation Nationale ?

L'École publique ne serait plus un **service public de l'État** basé sur des programmes scolaires nationaux préparant des examens et des diplômes nationaux reconnus dans tout le pays, mais une mosaïque d'établissements ayant chacun leur caractère propre, recrutant eux-mêmes leurs personnels à l'image des établissements privés sous contrat.

L'École publique est une nouvelle fois « à la croisée des chemins ».

Les **DDEN** existent depuis plus d'un siècle et ont été de toutes les initiatives pour que soit édifiée et préservée dans notre pays une **École publique gratuite, laïque, obligatoire**, la même pour tous les enfants quels que soient leur « **territoire** », leurs origines, les opinions et les revenus de leurs parents, les élus politiques locaux...

Le **DELEGUE LAIQUE** propose à tous d'en discuter librement entre **DDEN** mais aussi avec tous les amis de l'École laïque, la seule école de la République, pour réaliser ensemble les conditions d'un positionnement commun en défense de l'Éducation Nationale menacée de démantèlement.

LE PROCHAIN DELEGUE LAIQUE N°14 SERA UN N° SPECIAL SUR « L'ECOLE TERRITORIALE CONTRE L'EDUCATION NATIONALE ». IL PARAÎTRA FIN JUIN.

N'hésitez pas à nous faire parvenir informations, réflexions et contribution.

DELEGUE LAÏQUE : ledeleguelaique@gmail.com

Premier répertoire de documents traçant un programme écrit de démantèlement de l'Education Nationale

LES PIÈCES D'UN PUZZLE

Plusieurs rapports et documents officiels sont parus récemment traduisant une volonté d'aller rapidement vers « la territorialisation de l'Ecole » basée sur « l'autonomie des établissements scolaires ». Une loi, la **loi Brisson**, vient d'être adoptée dans ce sens le 11 avril au Sénat.

Devant le danger d'éclatement de l'**Education Nationale** que fait courir cette « territorialisation de l'Ecole », **Le Délégué Laïque** fait appel à vous pour lui faire parvenir vos analyses, remarques et propositions pour le **prochain numéro N°14** qui paraîtra au mois de juin sur cette question majeure qui traverse déjà tout le **Mouvement laïque**.

Vous trouverez ci-dessous un premier répertoire de documents parus plaçant l'Education Nationale à la croisée des chemins.

- ◆ « QUELLE AUTONOMIE POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ? », 2017-2027 - France Stratégie, décembre 2016.
- ◆ « Pilotage et fonctionnement de la circonscription du premier degré » ; Rapport juin 2015 par l'IGEN et l'IGAENR.
- ◆ « Les nouvelles orientations du Ministère de l'Education nationale, au cœur du débat public ». Résumé du rapport de juin 2015 de l'IGEN et IGAENR.
- ◆ « L'autonomie des établissements scolaires. Le Rapport 2019 de l'IGEN-IGAENR.
- ◆ « Articulation des compétences des collectivités territoriales et de l'Etat dans les politiques nationales et territoriales de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse ». Rapport thématique 2021 de l'IGESR.
- ◆ « L'organisation de l'école à la croisée des chemins ». Forum organisé le 22 novembre 2022 par l'Association des Maires de France.
- ◆ « L'Ecole et le territoire – L'Education par les Communes, les Départements et les Régions », Livre Territorial Edition, publié le 01/01/2023 ;
- ◆ MOBILISER LA COMMUNAUTE EDUCATIVE AUTOUR DU PROJET D'ETABLISSEMENT, « plus d'autonomie aux établissements scolaires ». Rapport janvier 2023 de la Cour des Comptes :
- ◆ « La Cour des Comptes relance la privatisation de l'Ecole ». Commentaires du Café Pédagogique.
- ◆ Le projet de loi adopté par le Sénat, le 11 avril 2023, à soumettre à l'Assemblée nationale : 12 articles pour démanteler l'Education Nationale.
- ◆ « Le Sénat part à l'assaut de l'Ecole » ; Le café pédagogique sur la loi Brisson.
- ◆ « Décentralisation dans l'Education : quelle répartition des compétences ? » 3 mai 2023. Vie publique.
- ◆ « L'ECOLE DU FUTUR ? » Une expérimentation de « l'école du futur » dans 59 écoles marseillaises prévue pour être généralisée à partir de l'automne. (Localtis)
- ◆ Le « Sode » et le « Pacte » : missions et rémunérations, par Elsa Doladille 26 mai 2023.
- ◆ « 15 propositions pour consolider la relation entre l'école et le monde économique », IGESR – mars 2023.
- ◆ « La réforme des lycées professionnels » : une liquidation programmée pour fournir une main d'œuvre gratuite au patronat ?
- ◆ « Mixité sociale : Protocole d'accord du 24 mai 2023 entre l'Etat et l'Enseignement catholique » ; des engagements non contraignants pour l'enseignement privé, par Marie Christine Corbier.

Résolution unanime du CA de l'Union DDEN 49 du 14 janvier 2023

L'UDDEN 49 vous communique la résolution unanime de son **Conseil d'Administration** du 14 janvier 2023 comme première contribution pour une discussion libre et fraternelle entre tous les **DDEN**, Unions et Associations amies de l'Ecole laïque sur l'orientation prônée par les pouvoirs publics d'aller vers « la co-construction d'une école territoriale ».

Elle fait également parvenir ce premier document aux collègues du **CLRUA (Comité de Liaison pour le Rassemblement des Unions, des Associations de DDEN et des DDEN)**.

L'Ecole publique doit rester républicaine !

Les enseignants des écoles devraient être sollicités pour pallier la faiblesse du niveau des élèves de sixième (mathématiques, français...). Cette surprenante nouvelle, dont la presse s'est fait largement l'écho, en a surpris plus d'un. Elle soulève, il est vrai, bien des questions.

N'est-ce pas un terrible réquisitoire prononcé à l'encontre des réformes successives (certains préféreront parler de « contre-réformes ») aboutissant à ce triste constat ?

Chaque « réforme » a toujours été présentée pour améliorer l'institution scolaire et les résultats des élèves. A chaque fois, force a été de constater que **l'Education Nationale** en sortait plus affaiblie, que les élèves maîtrisaient moins bien les fondamentaux, que les enseignants, malgré leur dévouement en devenaient moins bien considérés. Sans parler des **Directeurs d'école** surchargés de nouvelles tâches administratives...

Depuis des années les **DDEN**, quel que soit le gouvernement en place, ont alerté et rappelé que **l'Instruction publique** est un devoir de l'Etat. Dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, reprise dans le préambule de la Constitution du 4 octobre 1958, il est bien précisé que : « L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat ».

La « nouvelle orientation » (cf. **Gazette des Communes** du 8 décembre 2022), qui transférerait au « Territoire », sur la base « d'un projet éducatif territorial » défini et dirigé par une « communauté éducative territoriale », la direction, la responsabilité (et le financement) d'une « Ecole territoriale », est un risque majeur pour l'école de la République.

Cette orientation pourrait tendre à aligner les écoles publiques sur le mode de fonctionnement et de recrutement des écoles privées, avec leurs « caractères propres ». La **Loi Rilhac** (2021-1716 du 21 décembre 2021), qui crée un statut spécifique de directeur, va dans ce sens.

L'égalité des droits des élèves que seul l'Etat peut garantir à tous, ne risque-t-elle pas de faire place à une concurrence entre toutes les écoles ? Cela n'ouvrirait-il pas la voie au libre choix des écoles par leurs parents, les secteurs scolaires dans ce cas n'ayant plus de raison d'être ?

Le transfert des financements par l'Etat aux collectivités territoriales permettrait certes de diminuer notablement le budget de l'Education Nationale, mais en transférerait une partie... aux collectivités territoriales et fonds privés.

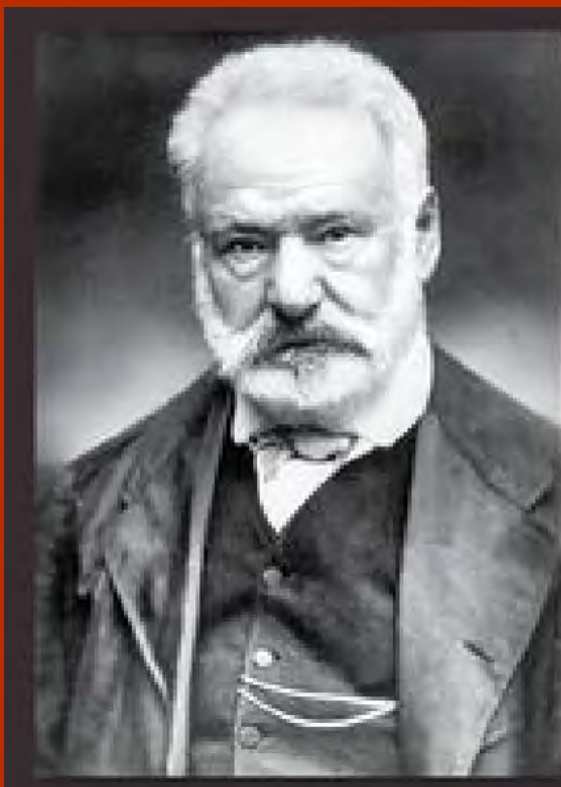
L'Union des DDEN de Maine-et-Loire conteste les dérives qui ont pour but de transférer « aux territoires » **l'Instruction nationale**. Fidèle à ses missions, elle va désormais inviter tous les ami(e)s de **l'Ecole Laïque** à participer à cette réflexion.

Nos fonctions de **DDEN** ont été définies nationalement par **l'Etat** dans le **Code de l'Education**. Nous voulons les accomplir au service de **l'Ecole laïque, publique, gratuite et obligatoire** sous la seule autorité de l'Education Nationale (DASEN et IEN), pas sous la coupe des collectivités lo-

cales et de leurs Elus politiques, des associations et autres « partenaires » de « l'Ecole Territoriale ». Nous voulons que l'Ecole publique reste l'Ecole de la Nation avec tous les moyens nécessaires à son bon fonctionnement dans l'intérêt de tous les enfants de la République.

Pour tout contact et contributions :

- **Union Départementale DDEN 49**, Relais Accueil Jean Vilar, Place Jean Vilar, Angers 49000
- **Dany Rosier**, Président de l'Union des DDEN de Maine et Loire (49), 3 rue des Bords de Loire, Chênehutte, 49350 Gennes Val de Loire - 06 83 34 00 87 – dany.rosier@worldonline.
- **Denise Bureau-Landron**, secrétaire, 06 30 72 81 44, deniselandron@orange.fr



« L'Etat
chez lui,
l'Eglise
chez elle »

Victor Hugo, Libre Penseur

Deux attaques de plus dans la dislocation et la destruction de l'Enseignement public : *une déclaration de la Libre Pensée*

Coup sur coup, le **Gouvernement Macron/Borne** rend public un **Rapport** « **Quinze propositions pour consolider la relation entre l'École et le monde économique** » et un **Protocole d'accord entre l'Etat et l'Enseignement catholique privé**. Ce sont deux atteintes majeures portées à l'unicité de l'Enseignement et à sa laïcité. Les deux sont basés sur la même volonté d'accroître dans des proportions sans précédent la **territorialisation de l'Enseignement public** pour faire éclater son caractère national et égalitaire, et pour l'adapter aux besoins du **Patronat** et de **l'Enseignement catholique**.

Les deux fois, le **Gouvernement** demande au **Patronat** de régler les problèmes de formation de la Jeunesse et à **l'Eglise catholique** de régler le problème de la mixité sociale. C'est le retour de **l'Ancien-Régime** où l'Etat confiait toutes les missions, normalement dévolues à l'Etat, à des corps subsidiaires (Eglise, Fermiers généraux, etc.) et ne gardait que les fonctions régaliennes (Police, armée, répression et Diplomatie).

Si on y ajoute le **SNU** et la **loi de programmation militaire** au montant exorbitant, on en revient à :

La sainte-Alliance du Coffre-fort, du Sabre et du Goupillon.

Le **Rapport sur le monde économique** vise à accroître la **territorialisation de l'Enseignement** en le subordonnant complètement aux bassins d'emploi pour satisfaire « *les filières professionnelles les plus prometteuses* » et « *les nouveaux métiers* ». Il incite à mettre en place partout « *des partenariats avec les entreprises et les professions* ». Il vante les mérites des « *universités école-entreprise* » comme celle de Poitiers, « *par un engagement plus fort des entreprises dans la formation des élèves* »... « *dans les secteurs économiques en expansion* ». Il faut « *développer la pédagogie de l'alternance* ».

Il faut « *assurer le développement de l'apprentissage au sein des lycées (et non plus dans les seuls lycées professionnels) pour mettre en œuvre une logique de formation professionnelle tout au long de la vie en développant la mixité de parcours et de statuts* ». Qu'en termes galants ces choses-là sont dites pour que le savoir et la formation ne soient plus dispensés dans les Ecoles publiques, mais dans les entreprises où l'on passe « *tout le long de sa vie* ».

D'ailleurs, le **Rapport** est contraint de noter que « *La multitude d'activités fait craindre des répercussions sur les enseignements généraux, alors qu'il y a nécessité de conserver des temps suffisants pour travailler les compétences intellectuelles des élèves.* »

« *A la faveur de plusieurs évolutions législatives et de réformes, la relation éducation-économie devient un axe majeur de la politique régionale académique* ». Il préconise le développement des « **Comités régionaux académiques de la relation éducation-économie (CREE)** ». Il note « *La volonté du **Président de la République** d'un rapprochement entre l'école et les entreprises interroge la stratégie et le mode de pilotage des hauts cadres dirigeants des régions académiques et d'académies* ». « *La formation statutaire des personnels de direction et d'inspection n'offre pas de module spécifique sur la relation de l'école avec le monde économique* ».

En clair, le **Statut national de la Fonction publique** empêche la subordination complète de l'enseignement et des enseignants aux besoins nouveaux du Patronat. Il faut « *prendre en compte le besoin émergent de nouveaux métiers au sein des académies dans le cadre de direction de projets.* » Il faut donc liquider le **Statut national**. Pour attirer le chaland, et pour faire accepter l'alternance Entreprise/Ecole qui va livrer une main d'œuvre quasi gratuite aux patrons, le Gouvernement entend « *donner la pièce* », (avant on appelait cela un pourboire) aux enseignants.

Il faut renforcer la « *relation entre l'école et ses partenaires économiques* » et être « *en adéquation avec l'organisation territoriale de l'économie* ». Ce sont donc les bassins d'emplois et leurs besoins qui dirigeront désormais les académies et l'Enseignement qui devra adapter ses structures à celles du **Patronat**. Il propose aussi « *une fête des métiers* » partout en France pour promouvoir les entreprises et le Patronat.

On se croirait revenu au temps du **Régime de Vichy de Pétain**.

Mais comprenons-nous bien, en citant un extrait d'une étude de la **Libre Pensée** « **Où va le Patronat ?** » : La volonté de répondre aux besoins du Patronat en matière de main d'œuvre est en train d'évoluer grandement. On peut presque dire qu'« *hier* », les tenants du **Capital** entonnaient tous le même refrain : il faut adapter l'enseignement aux besoins du Patronat. En conséquence, tous les gouvernements de la **Ve République**, de droite comme de gauche, ont mis en œuvre des « *réformes* » allant dans ce sens.

Le **Capital** avait besoin d'une main d'œuvre qualifiée, avec à côté une masse de non-qualifiés (les fameux OS d'une époque), et pour faire pression sur le salariat pour le contraindre à l'exploitation à des tarifs les plus bas possibles : une armée de chômeurs. Le **Pouvoir** a donc modifié profondément l'**Enseignement public** pour cela. Le point de départ a été la **loi Astier** de 1919 sur l'enseignement professionnel, mais les objectifs se sont étendus à l'ensemble de l'enseignement.

L'École devait produire la main d'œuvre dont les entreprises avaient besoin. Oui, mais sur la base d'un capitalisme de production. Bien entendu, il y a eu de grandes résistances à cela, ce qui a aussi beaucoup modifié les réalisations obtenues.

Aujourd'hui, le **Capitalisme** qui prend le pas est celui de la **spéculation, de la finance, de la bourse** ; bref ce que l'on appelle la « *bulle financière* ». Dans ce cadre-là, il semble évident que les « *besoins* » du patronat en matière d'enseignement changent profondément. A terme, il n'y aura plus besoin d'une masse de main d'œuvre qualifiée, une minorité très qualifiée dans certains domaines suffira. Le chômage n'est plus un simple moyen de pression sur la classe ouvrière pour la contraindre, mais devient constitutif au capitalisme financier. Les profits se font ailleurs que dans la production. (Pour lire l'étude complète « **Où va le Patronat ?** » : [Le Cahier N°4 de l'Observatoire social de la Libre Pensée vient de paraître - FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE \(fnlp.fr\)](#))

En clair, avant il fallait défendre l'**Enseignement public** des ingérences du Patronat, aujourd'hui il va s'agir de défendre l'École en tant que telle, comme **Institution publique**. Car ce que cherche le **Gouvernement** et le **Patronat**, c'est à former une minorité de salariés très qualifiés « *dans les nouveaux métiers* » et « *experts* » dans les domaines liés à la spéculation et aux produits **High-Tech**. A côté de cela, même plus besoin d'avoir une masse d'ouvriers non-qualifiés, ils ne servent plus à rien dans la **sphère spéculative**.

Toutes les études le montrent, il y a un effondrement du nombre de travailleurs dans la production, c'est la destruction massive des forces productives, le travailleur étant, par essence, la principale force productive dans le processus de production.

Après le Coffre-fort, le Goupillon

C'est la même logique que l'on trouve dans l'**Accord entre l'Etat et l'Enseignement catholique** du 17 mai 2023. Le **Rapport** cité plus haut notait : « *Sur le plan social, l'origine des élèves de la voie professionnelle reste très marquée, particulièrement dans les lycées professionnels publics. Au plan national, seuls 16,30% sont issus des milieux favorisés ou très favorisés et près de 57% sont issus de milieux très défavorisés.* »

L'**Accord** commence ainsi : « *Les deux parties s'accordent en préambule sur un constat commun : celui d'une différence persistante et trop importante de composition sociale et scolaire, entre les établissements d'un même réseau, publics ou privé et entre les établissements privés et publics.* » Pour remédier à cela, désormais il est prévu « *d'examiner prioritairement, dans les nouvelles contractualisations, l'implantation de*

classes... dans ses secteurs à fort besoin scolaire. »

En clair, pour le Gouvernement, l'École publique et l'école catholique privée, **c'est un seul et même réseau scolaire**, et on va étudier les besoins scolaires en créant des écoles et des classes, **indistinctement** dans le Public ou dans le privé. La **loi Debré** qui parlait « du besoin scolaire reconnu » et non plus de **l'exigence républicaine d'une École ouverte à tous**, partout où il y en avait besoin, trouve là son plein accomplissement. Le **Protocole Pap N'Diaye/ Philippe Delorme**, c'est la **loi Debré** jusqu'au bout, pour tous et partout !

La soumission à **l'Église catholique** va jusqu'au bout : non seulement l'école catholique garde son « caractère propre » (qui est selon ses propres statuts une mission d'évangélisation de l'Église catholique.), mais elle est reconnue comme **le modèle à suivre par l'État**, car « L'enseignement catholique partage l'objectif de mixité sociale et scolaire, qui est déjà la réalité de nombre de ses établissements, et dont il a fait l'un de ses programmes stratégiques, ainsi qu'aux principes fondamentaux qui l'animent. Dès lors que **la liberté d'inscription est respectée et que le libre choix de toutes les familles se trouve garanti**, il y voit inséparablement un enjeu de justice sociale et une traduction effective de la liberté de l'enseignement, dont l'État garantit l'exercice aux établissements privés ».

**Avant, on rendait publique l'école privée, depuis Lionel Jospin,
on privatise, sur le modèle de l'enseignement catholique,
l'École publique laïque !**

Comment mettre de la mixité sociale, si les familles peuvent inscrire leurs enfants où elles le veulent et que le principe de sectorisation ne s'applique plus ? C'est se moquer du monde. **Et cela est signé par le Ministre de l'Éducation nationale de la République ?**

C'est le paraphe de la Honte.

QU'EST -CE QUE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ?

(EXTRAITS DE SES STATUTS)

Art. 8 : « Aujourd'hui comme hier, **l'Église catholique** est engagée dans le service de l'éducation. Elle accomplit ainsi la mission qu'elle a reçue du **Christ** : travailler à faire connaître la **Bonne Nouvelle du Salut**... »

Art. 17 : « Le **caractère ecclésial** de l'école est inscrit au cœur même de son identité d'institution scolaire ». Cette particularité « pénètre et façonne chaque instant de son action éducative, partie fondamentale de son identité même et point focal de sa mission ».

Art. 23 : **L'Évangile** est la référence constante des projets éducatifs, car « c'est le **Christ** qui est [...] le fondement du projet éducatif de l'école catholique ».

Art. 41 : Une école au service du projet de Dieu : « **L'Église poursuit l'œuvre du Seigneur par l'annonce de la Bonne Nouvelle qui est Jésus-Christ lui-même**. C'est dans cette Église que s'inscrit et se comprend **l'école catholique** : la préoccupation éducative qu'elle porte, et avec elle le souci de la proposition et de l'annonce de la foi, est celle de l'ensemble de la communauté ecclésiale, dans laquelle elle trouve force et soutien. »

Pour en savoir plus, télécharger gratuitement **l'Arguments « A propos de l'enseignement catholique »** :

[A propos de l'enseignement catholique en France \(calameo.com\)](http://calameo.com) sur le site de la **Libre Pensée**

Et les mêmes vont nous parler sans cesse **des valeurs laïques et républicaines** et exiger des associations ce que l'Etat viole tous les matins ?

« Le Protocole prévoit également d'instaurer un dialogue régulier sur les objectifs de renforcement de la mixité sociale et scolaire, **entre les autorités diocésaines et les académies** » (*La Croix* 17/05/2023). En clair, **entre structures régionales** et non pas dans un cadre national. C'est –à– dire, encore une fois, sur le plan de **la territorialisation renforcée**. Après le **dialogue régulier entre les Académies publiques et le Patronat** (Rapport cité plus haut), voici le temps du **dialogue régulier entre les Académies publiques et l'Ecole catholique** ! Si on ajoute à cela **l'Instance annuelle de dialogue entre le Gouvernement et l'Eglise catholique**, créée par **Lionel Jospin** en février 2002, pour évoquer les sujets d'intérêt commun entre le **Gouvernement** et **l'Eglise catholique**, on ne peut que constater que **le lien est enfin réparé entre l'Etat et l'Eglise** (selon le vœu d'**Emmanuel Macron** aux Bernardins, le 10 avril 2018).

Bien entendu, avec **l'Eglise catholique**, la question de l'argent n'est jamais loin. **L'enseignement catholique** va adapter ses tarifs, accueillir les enfants boursiers, diminuer les tarifs de restauration scolaire. **Qui va payer ?** Pas elle, même si elle en a largement les moyens, comme la **Libre Pensée** l'a démontré par ses **inventaires laïques** pour montrer la richesse de l'Eglise qui refuse d'indemniser à hauteur correcte les victimes des crimes sexuels de son clergé.

Non, bien sûr, le **Protocole** indique que ce seront **les Collectivités publiques et l'Etat** par leurs subventions et forfaits d'externat. En clair, l'argent public des Impôts versé par les citoyennes et citoyens va financer toujours plus **l'Eglise catholique et ses œuvres**. Le détournement des fonds publics continue et va s'accélérer encore.

Hier comme aujourd'hui :

Abrogation des lois antilaïques !

Pas de patron, pas de curé, pas de soldat à l'Ecole laïque !

Paris, le 2 juin 2023



Motion concernant les projets « École du futur »

A lors que les moyens alloués pour l'École actuellement ne nous permettent pas de fonctionner normalement et dignement : manque de personnels, personnels non remplacés, AESH mutualisés, suppression d'heures d'enseignement pour les élèves allophones et en situation de handicap, classes surchargées avec l'augmentation des seuils ... le gouvernement propose de préparer « l'école du futur » où les moyens seraient alloués non en fonction des besoins mais en fonction des projets...

Nous n'avons rien contre les projets, nous en faisons déjà beaucoup, à différentes échelles et nous savons aussi l'implication et le temps que cela prend...

Pour nous, accepter de se lancer « dans des projets de l'École du futur », conditions pour obtenir des financements qui ne seront mêmes pas pérennes, mais soumis à de nombreux critères d'évaluations, c'est entrer dans une autre logique de l'École publique...

Une logique d'une École libérale avec mise en concurrence des établissements pour obtenir des financements, avec des projets locaux, une autonomie accrue sur le modèle de l'expérimentation de **Marseille** avec des partenaires locaux (Elus, associations diverses et variées, parents, entreprises...) qui seraient partie prenante de ces projets.

La porte ouverte à une définition locale des programmes avec des contrats d'objectifs locaux, et possibilité à terme pour les directeurs de recruter les personnels correspondant au projet de l'établissement.

Des mesures qui, mises bout à bout, avec la réforme des lycées professionnels, la rémunération des professeurs sur des projets, tendent à détruire le cadre national de l'école publique et les statuts. Pour toutes ces raisons, nous considérons qu'il est dangereux de s'inscrire dans cette logique de « projets de l'École du futur », porte ouverte à toutes ces dérives. Nous innovons déjà jour après jour dans nos classes et nous demandons que les moyens dont nous avons besoin pour fonctionner soient alloués au plus vite, sans que l'on ait à entrer dans une logique libérale de projets.

L'intersyndicale Snes, Sud, Fo et Cgt du collège Gabriel Péri, le 12 décembre 2022



L'École républicaine et les petites patries

par Jean-François Chanet

Ce livre n'est pas assez connu, même s'il date de 1996, et portant il fait œuvre utile. Il est un excellent complément, avec un autre éclairage, à notre numéro de la **Collection Arguments** « *Langues régionales : la Libre Pensée ouvre le débat* », qui le réinvestit sur cette question.

Selon la vulgate régionaliste et/ou réactionnaire, la **IIIe République**, en fondant **l'École**, aurait voulu éradiquer les « racines » des territoires et liquider les patois et les dialectes locaux. Cet ouvrage fait *tabula rasa* de ces affirmations mensongères. Jamais la **République** n'a voulu déraciner les élèves et les maîtres. C'est **l'Abbé Grégoire** qui avait une obsession des « patois » et qui voulait les éliminer, pas la **République**.

Preuves à l'appui, **Jean-François Chanet** le démontre. Par exemple, si le modèle républicain est le département (œuvre de la **Révolution française**, sur le principe « *diviser pour unir* ») et non la commune qui rappelait un peu trop la paroisse, **l'Etat républicain** a tenu le plus grand compte des particularités locales. Le recrutement des enseignants se faisait dans le cadre départemental et non national, ce qui aurait nivelé les terroirs. Au contraire, il y avait une volonté profonde de ne pas déraciner les maîtres, c'est pourquoi la **République** s'est attachée à créer les **Ecoles normales** par département, et non dans une Ecole centrale à recrutement national.

De même l'incitation à la pratique des travaux dirigés dans les classes avec la découverte de la géographie et de la nature, de manière théorique et physique, en faisant visiter les campagnes par les élèves pour leur expliquer les diversités dans un cadre national, aurait été incompatible avec une volonté d'éradiquer les particularités locales. Le grand succès jamais démenti d'ouvrages populaires comme « *Le Tour de France par deux enfants* » montrait clairement l'intérêt, voire l'attachement à la ruralité et à la diversité des régions de France, de même que le **Syndicat National des Instituteurs** et son « *Tour de France en 40 récits* ».

Plus tard **Jean Zay** fera aussi beaucoup pour développer l'engouement pour le **folklore**. Il écrira : « *Apprendre à regarder le pays natal, ce n'est pas seulement s'y attacher davantage, c'est y puiser des outils intellectuels pour élargir son horizon et gagner en liberté comme en compréhension du monde* ». Et c'était bien avant **Vichy**, qui n'hésita pas à le faire assassiner par la **Milice**.

Bien au contraire, il y a eu de la part de beaucoup de **Ministres de l'Instruction publique** (sauf **Emile Combes**, mais cela n'étonnera pas ceux qui connaissent sa conception quelque peu autoritaire de la **Laïcité** - il était même pour interdire les dialectes locaux dans le **Catéchisme** (en quoi cela le regardait-il ?) Cependant, il fit une circulaire le 15 mars 1896 pour récompenser les instituteurs qui participaient aux travaux archéologiques et historiques. Mais cela n'allait pas plus loin qu'une volonté souvent manifestée de motiver les Maîtres pour intéresser les élèves au **folklore local** par le biais d'une aide financière les aidant à cotiser aux **Sociétés d'histoire locale**. Le grand Historien **Marc Bloch**, si chaud au cœur de beaucoup d'entre nous, allait totalement dans le même sens, de même que **l'Ecole libératrice** et **l'Ecole Emancipée** revues syndicalistes. Et ne parlons pas du **Centre laïque des Auberges de Jeunesse** dont c'était la base même. Terminons par rappeler le profond attachement de **Jean Jaurès** aux parlers locaux. Qui mettrait en doute son caractère républicain et laïque ?

La légende veut aussi que « *le retour à la terre qui ne ment pas* » du **Régime de Vichy** était de faire respecter les terroirs. Bien au contraire, respecter les terroirs passait d'abord par expliquer les terroirs dans le rapport aux autres. Si **Pétain** encouragea « *l'attachement à la terre* », c'était pour mieux faire ressurgir chez les paysans l'obéissance « *naturelle* » qu'ils avaient toujours manifestée en tant que serfs à leur seigneur. Ce n'était en aucun cas pour leur ouvrir l'esprit, comme voulait le faire la **Répu-**

blique, et c'est bien pourquoi il supprima derechef les travaux dirigés qui expliquaient le monde dans lequel se mouvaient les élèves. Il fallait en faire des sujets obéissants et non des esprits libres. Comme le note **Jean-François Chanet** : « *L'activité dirigée allait plus loin que la promenade scolaire ou la classe-promenade. Le loisir y était plus que jamais considéré comme le complément naturel d'un savoir dont la maîtrise aiderait l'homme à se libérer des idées reçues, à se défier des idéologies totalitaires.* »

Il faut prendre et comprendre la **République** dans le contexte de l'époque, elle mettait le **ruralisme** et le **localisme** à l'honneur dans une Ecole qui vantait **l'unité de la Patrie**. Il fallait attacher les élèves à leurs sols pour mieux les projeter pour la **gloire de la Patrie**. Le raisonnement était clair : plus les élèves, futurs soldats, seraient attachés à leur glaise, plus ils seraient d'excellents soldats pour défendre le sol natal comme national. On peut penser ce que l'on veut aujourd'hui de cela - et personnellement je ne me reconnais nullement dans cette problématique guerrière et revancharde -, mais cela prouve qu'il n'y avait pas une volonté d'éradiquer les particularités locales, notamment les dialectes et patois.

Ferdinand Buisson dira même : « *L'amour de la petite patrie mène à l'amour de la grande* ».

L'auteur met aussi en avant les expériences pédagogiques visant à enseigner les patois dans **l'Ecole publique** comme un exercice pour mieux comprendre le **Français**. Il note, par exemple, que la **langue d'Oc** était souvent plus riche pour faire comprendre quelques règles et mots de **Français**. Il y avait des régions entières où les élèves entrant à **l'Ecole laïque** ne parlaient que leur patois ; si les maîtres n'en avaient pas eu une pratique réelle et certaine comment auraient-ils enseigné ? Si les maîtres avaient fait autrement, **l'Ecole publique** n'aurait jamais pu s'enraciner durablement dans les campagnes, elle aurait été rejetée comme un produit d'exportation. Or, c'est tout le contraire qui a eu lieu. **Michel Bréal**, grand pédagogue et linguiste de renommée dans **l'Education nationale** ne disait-il pas : « *Rien n'est plus fâcheux et plus erroné que cette manière de traiter les dialectes. Loin de nuire à l'étude du Français, le patois en est le plus utile auxiliaire* » ?

La multiplication des **activités péri, para** et **postscolaires** ne pouvait se faire sans qu'elles soient accrochées à des goûts, us et coutume et pratiques locales. La multiplication de la construction des écoles, outre que cela favorisait l'économie locale, conduisait à une guerre des monuments entre **l'Ecole laïque** et **l'Eglise**. Cela n'aurait pu être toléré, à cette époque, par les populations, si cela avait été basé sur une éradication du "**localisme**". L'auteur cite de nombreux sujets d'examens et de concours à travers le temps qui valorisent l'aspect local.

Le recrutement local des institutrices et des instituteurs a toujours été tenu pour préférable à la mutation hors du département. Au demeurant, n'est-ce pas l'une des raisons de la **loi Roustan** de rapprochement des conjoints pour permettre le retour à son point d'origine ? Cette loi était faite notamment pour fixer le corps des enseignants dans le département, unité principale de la **République**. Cela s'opposait à l'uniformisation nationale faussement appelée « **jacobine** », c'était la marque du respect des cultures et coutumes locales. Il n'y a pas eu de constitution de République plus centralisée que celle des **Girondins-Thermidoriens** de 1795.

L'auteur poursuit aussi son étude sur les langues régionales et note avec raison que la **loi Deixonne** du 11 janvier 1951, première loi française autorisant l'enseignement des langues régionales de France n'aurait eu aucune raison d'être, si les langues régionales, dialectes locaux et patois avaient totalement disparu. Cela pourrait sembler étonnant au vu du positionnement de certains aujourd'hui (les écoles **Diwan** ont toujours été soutenues par les cléricaux en Bretagne), mais qui a imposé la langue française en immersion et interdit les parlars locaux ? les **Frères des écoles chrétiennes**. Certains avaient voulu interdire, mais sans succès, l'emploi de la langue allemande dans les départements retrouvés **d'Alsace-Moselle**. C'était matériellement impossible de le faire dans l'Ecole.

Il y a aussi beaucoup de passages du livre fort intéressants sur la notion du **Primaire** qui était une fierté des Institutrices et des Instituteurs, à une époque où le **Certificat d'études primaires** était un « *aimant social* » pour tous. Je recommande vraiment la lecture de cet ouvrage qui vous apportera

beaucoup et qui réduit à néant les fadaises et billevesées sur l'**Ecole publique et Laïque**, « niveleuse des différences ».

Il fallait faire ce livre et **Jean-François Chanet** l'a fait. Qu'il en soit vivement remercié.

Christian Eyschen

L'Ecole républicaine et les petites patries - Jean-François Chanet

Editions Aubier-Histoire- 428 pages - 35,21€

Jean-François Chanet

L'Ecole républicaine
et les petites patries

Préface de Mona Ozouf



Aubier | Histoires

Lettre des DDEN de Haute-Garonne

Toulouse ce 3 novembre 2022

à l'attention de M. MOUDENC, Maire de Toulouse

Mairie de Toulouse
Place du Capitole

Objet : dénomination du groupe scolaire Saliège et laïcité

Monsieur le Maire,

A l'instar d'associations et mouvements amis de l'école publique et défenseurs de la laïcité, l'UD-DDEN31 (Union départementale des DDEN de la Haute-Garonne) tient à vous faire part de sa préoccupation concernant le nom du groupe scolaire « J. G. Saliège » à Toulouse.

Suite à une décision du Conseil municipal que vous présidez, le choix de la dénomination et du contenu des plaques apposées sur les murs d'un établissement d'enseignement public met en avant les signes, paroles et l'autorité symboliques d'une personnalité dont on n'oublie pas que la vocation existentielle fut de s'engager au service exclusif d'une religion et de ses dogmes, nonobstant ses positions humanitaires et actes de résistance lors du 2d conflit mondial unanimement reconnu et par ailleurs célébrés officiellement à leur juste mesure. C'est également ainsi que s'appelle un autre établissement de l'agglomération toulousaine -très clairement de l'enseignement privé-.

Pour l'UD-DDEN31 cet acte

- prend le risque de brouiller, dans les consciences et les esprits des familles et des enfants, la perception de la mission première de l'école publique, mise en exergue dans la Charte de la Laïcité à l'école et dans notre Constitution à savoir: la transmission des valeurs et principes fondateurs de notre République « indivisible, laïque, démocratique et sociale » ;
- contrevient concrètement à l'obligation de laïcité et de neutralité de l'école publique. En effet, l'article 28 de la loi de 1905, dite de séparation des Eglises et de l'Etat, « interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions ».

C'est pourquoi l'UD DDEN31 vous demande de prendre les mesures nécessaires permettant de lever toute ambiguïté sur le caractère laïque de ce groupe scolaire public en vous mettant en conformité avec la loi.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour l'UD DDEN31
le président



Communiqué commun

Pour une laïcité de liberté et d'émancipation

Paris, le 8 décembre 2022

La LDH (Ligue des droits de l'Homme), la Fédération nationale de la Libre pensée, la Vigie de la Laïcité, Solidarité laïque et l'Union rationaliste n'ont cessé de rappeler leur attachement à la loi du 9 décembre 1905, loi de liberté et d'émancipation. Leur opposition à toute modification substantielle remettant en cause l'esprit de ce texte fondateur de l'identité républicaine s'inscrit dans une perspective plus large de défense de toutes les libertés publiques.

Or, force est de constater que, sous la pression d'une lecture idéologique imposée par une partie de la classe politique et par certains chroniqueurs ou polémistes, relayée par des médias à la ligne éditoriale douteuse, se confirme une dérive sécuritaire, parfois même teintée de xénophobie, qui n'a rien à voir avec la laïcité telle que reprise par notre Constitution en 1958.

Pour certains, la laïcité doit se muer en marqueur identitaire au travers d'un élargissement de la neutralité de l'administration publique à, potentiellement, l'ensemble du champ social.

Ainsi la loi du 24 août 2021 « confortant le respect des principes de la République », dite « loi séparatisme », vient encore renforcer les contraintes, imposées au nom d'un ordre public, à l'exercice des libertés fondamentales réduites à de simples proclamations. Elle ne modifie pas moins de 17 codes et un certain nombre de lois essentielles. Nombre de libertés publiques s'en trouve affectées : liberté de conscience et de culte, liberté d'expression, liberté d'association, droit à l'instruction, libre administration des collectivités territoriales. Le déferé « laïcité » qui vient, ironiquement, prendre place à côté du référé « liberté » accroît la capacité offerte aux préfets de contrôler les actes et décisions des collectivités territoriales ; le « contrat » d'engagement républicain (CER), que toute association qui sollicite une subvention publique doit signer, vient contredire le caractère libéral de la loi de 1901 ; les nouveaux contrôles pesant sur les associations culturelles tendent vers un régime d'autorisation préalable contre-productif et attentatoire au principe de séparation.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme), la Fédération nationale de la Libre pensée, la Vigie de la Laïcité, Solidarité laïque et l'Union rationaliste s'inquiètent sur le devenir d'une laïcité devenue aux yeux des pouvoirs publics un instrument de contrainte et de conformation. Plus que jamais, elles dénoncent les dévoiements et dérives qu'elles constatent dans le débat public et affirment leur volonté de défendre la pleine laïcité, principe non partisan de liberté et de paix civile.

Signataires : Fédération nationale de la Libre pensée, LDH (Ligue des droits de l'Homme), Solidarité laïque, Union rationaliste, Vigie de la Laïcité

Contact : Service presse de la LDH : presse@ldh-france.org / 01 56 55 51 15

« Alerte sur les libertés associatives »

Plusieurs acteurs des secteurs associatifs et syndicaux, dont Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif, Laurent Berger ou encore Patrick Baudouin, président de la Ligue des droits de l'Homme, alertent sur la remise en cause de la liberté des associations.

Rédaction **JDD** du 22/04/2023

Voici leur tribune : « Le 5 avril, le ministre de l'Intérieur, appelé à réagir sur les critiques formulées par la Ligue des droits de l'homme quant à l'action des forces de l'ordre à Sainte-Soline, a indiqué que, dans ce contexte, les subventions accordées par l'État à la LDH devraient être examinées, avant d'enjoindre aux collectivités territoriales de faire de même.

Ces déclarations ont, à juste titre, suscité de vives réactions. Parce que l'expression du ministre de l'Intérieur ressemble à un fait du prince usant de son pouvoir pour réduire les oppositions, et parce qu'elle porte sur une association dont l'histoire est faite, depuis cent vingt-cinq ans, de combats pour protéger les droits et libertés de tous et faire vivre les valeurs de la République.

La suite après cette publicité

Il est évidemment normal qu'un financeur s'assure de la bonne utilisation des fonds par les associations qu'il subventionne ; mais cela sur la base des missions de l'association, pour lesquelles elle est soutenue ; et non pas conformément à ce que souhaiterait entendre le gouvernement.

Subventionner une association ne veut pas dire la contraindre au silence

Subventionner une association ne veut pas dire la contraindre au silence. La grandeur d'une démocratie est de savoir soutenir la diversité des approches et des points de vue qui permettent le débat et qui sont aussi des contre-pouvoirs nécessaires. Il est donc extrêmement grave qu'un ministre de la République mette ouvertement en question les financements accordés à une association parce que cette dernière, dans le respect de la loi, a une parole critique sur l'action de l'État.

Si le ministre de l'Intérieur se permet cette mise en question si directe, c'est parce que le climat aujourd'hui l'y autorise. En effet, ces déclarations interviennent dans un contexte de remise en cause de l'indépendance des associations.

La suite après cette publicité

La loi confortant le respect des principes de la République, dans ses différentes dispositions relatives aux associations, et notamment le contrat d'engagement républicain, en est la traduction très concrète. Une boîte de Pandore a été ouverte et met à mal la capacité d'action et d'interpellation des associations.

Cette fragilisation est dangereuse. Elle a des impacts sur ceux qui sont engagés pour l'intérêt général et qui se voient témoigner de la défiance ou opposer des pressions ; des impacts sur la transformation sociale qui est bien souvent portée par les associations ; des impacts, enfin et surtout, sur notre vitalité et notre sérénité démocratiques. La société a plus que jamais besoin de ces espaces de construction de la parole et de l'action collectives que sont les associations. Limiter et contraindre ces expressions ne peut que contribuer à exacerber des tensions déjà vives dans notre société.

La défenseure des droits, dans un communiqué du 14 avril, constate « une intensification des risques d'atteintes à la liberté d'association » et souligne qu'« une telle évolution est hautement problématique dans un État démocratique ». Plus que jamais, il est

essentiel de réaffirmer collectivement notre attachement aux libertés associatives, de rendre publiques toutes les atteintes qui y seront portées et de nous mobiliser contre ces attaques.

Il est de la responsabilité du gouvernement d'affirmer haut et fort, en mots et en actes, que les libertés associatives sont au cœur de notre pacte démocratique. Nous appelons également ceux qui en savent toute l'importance, et notamment les élus territoriaux qui construisent au quotidien avec les associations, à se mobiliser pour elles. »

Les signataires

Claire Thoury, Présidente, Le Mouvement associatif
 Thierry Abalea, Président, Le Mouvement associatif Bretagne
 Yoann Alba, président, Crajep Centre Val de Loire
 Stéphane Alexandre, Co-président, Réseau National des Juniors Associations
 Fanette Bardin, Arthur Moraglia, Pauline Veron, Co-président.e.s, Démocratie Ouverte
 Patrick Baudouin, Président, Ligue des droits de l'Homme
 Souâd Belhaddad, Fondatrice, Citoyenneté Possible
 Laurent Berger, Secrétaire général, CFDT
 Patrick Bertrand, Directeur exécutif, Action Santé Mondiale
 François BOUCHON, Président, France Bénévolat
 Lucie Bozonnet, Yann Renault, Arnaud Tiercelin, coprésident.es, Cnajep
 Olivier Bruyeron, Président, Coordination SUD
 Sylvie Bukhari-De Pontual, Présidente, CCFD-Terre Solidaire
 Rodrigue Carbonnel, Secrétaire général, Fédération des Aroeven
 Marie-Pierre Cattet, Présidente, Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche Comté
 Philippe Clément, Président, Le Mouvement associatif Normandie
 Patricia Coler, co-présidente, Mouvement pour l'Economie Solidaire
 Henry de Cazotte, président, GRET
 Leopold Dauriac, co-président, MES Occitanie
 Charlotte Debray, Déléguée générale, La Fonda
 Michelle Demessine, Présidente, Union nationale des associations de tourisme
 Jean-Luc Depeyris, directeur général, Sauvegarde du Val d'Oise
 Thierry Dereux, Président, FNE Hauts de France
 Sophie Descarpentries, Co-présidente, FRENE
 Julie Desmidt, co-présidente, UFISC
 Véronique Devise, Présidente, Secours Catholique - Caritas France
 Cécile Duflot, Directrice générale, Oxfam France
 Sarah DUROCHER, Présidente, Planning familial
 Gilles Epale, Président, Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes
 Christian Eyschen, Secrétaire général, Fédération nationale de la Libre Pensée
 Jean-Marie Fardeau, Délégué national, VoxPublic
 Beatrice Fonlupt, directrice générale, ADAES 44
 Françoise Fromageau, présidente, Mona Lisa
 Claude Garcera, Président, Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes
 Christophe Gaydier, Président, Animafac
 Iola Gelin, directrice, CEMEA Centre Val de Loire
 Martine Gernez, Présidente, HAMAP
 Dominique Gillot, Présidente, Fédération générale des PEP
 Gérald Godreuil, Délégué général, Fédération Artisans du Monde
 Bruno Guermonprez, Président, Élevages Sans Frontières
 Dominique Guillien Isenmann, Présidente, Fédération Nationale solidarité femmes
 Dominique Hays, Président, Réseau Cocagne
 Michel Horn, Président, GRAPE Normandie
 Eric Hugentobler, directeur, Picardie Nature
 Didier Jacquemain, Président, Hexopée

Véronique Jenn-Treyer, Directrice, Planète Enfants & Développement
Michel Jezequel, Président, CRESS Bretagne
Mohamed Khandriche, Président, Touiza solidarité
Michel Le Direach, Président, UFCV
Marion Lelouvier, Présidente, Centre français des Fonds et Fondations (CFF)
Jacques Limouzin, Président, Mouvement des Régies
Marie-Claire Martel, Présidente, COFAC
Océane Martin, Déléguée générale, Radio Campus France
Catherine Mechkour-Di Maria, Secrétaire générale, Réseau national des ressourceries et recycleries
Hélène Mimar-Rangel, présidente, Radio Occitania
André Molesin, Responsable régional Occitanie, ESPER
Alexandre Moreau, Président, Anafé
Véronique Moreira, Présidente, WECF France
William Morissé, président, Office de tourisme des Portes Euréliennes d'Ile de France
Judith Pavard, Présidente, Fédération nationale des arts de la rue
Yvan Pavis, Délégué régional, Fédération des MJC Ile de France
Valérie Pélisson-Courlieu, Directrice générale, ESPERER 95
Philippe Pereira, Délégué national, Cotravaux
Guy Plassais, Président, Fédération 95 de la Ligue de l'Enseignement
Jean-François Quantin, Coprésident, MRAP
Marie-Noëlle Reboulet, présidente, Geres
Marcel Rémon, Directeur, CERAS
Tristan Rivoallan, Trésorier, Constructions Incongrues
Christophe Robert, Délégué général, Fondation Abbé Pierre
Jean-Marc Roirant, Président, Fédération de Paris Ligue de l'Enseignement
Christine Rollard, Présidente, OPIE
Michel Roy, Secrétaire général, Justice et Paix France
Gilles Rouby, Président, Collectif des Associations Citoyennes
Jérôme Saddier, Président, ESS-France
Nadjima Saïdou, Présidente, Engagé·e·s & Déterminé·e·s
Cécile Sajas, Présidente, Crajep Ile de France
Arnaud Schwartz, Président, France Nature Environnement
Pierre SEGURA, Président, Fédération nationale des Francas
Roger Sue, Sociologue
Antoine SUEUR, Président, Emmaüs France
Françoise Sturbaut, Présidente, Ligue de l'Enseignement
Julien Talpin, Chargé de recherche au CNRS, Observatoire des libertés associatives
Marielle Thuau, Présidente, Fédération Citoyens & Justice
Florence Thune, Directrice Générale, Sidaction
José Tissier, Président, Commerce Equitable France
Jérémy Torel, co-président, Bénénova
Mackendie Toutpuissant, Président, FORIM
Robert Turgis, Président, Le Mouvement associatif d'Ile-de-France
Elise Van Beneden, Présidente, Anticor
Nathalie Vanderersch, Directrice Générale, Ajhiralp
Didier Vaubailon, Président, Terre des Hommes France
Françoise Vernet, Présidente, Terre&Humanisme
Loreline Vidal, Administratrice référente, Réseau National des Maisons des Associations
Jérôme Voiturier, Délégué général, UNIOPSS
Youlie Yamamoto, Porte-Parole, Attac France



Communiqué de Presse

Depuis trois siècles, le Grand Orient de France, par les principes qui le fondent, par l'idéal qui le guide, combat avec force et vigueur, l'obscurantisme, le totalitarisme et l'autoritarisme.

Dans ce combat pour l'émancipation et la liberté absolue de conscience, pour la liberté d'expression et la citoyenneté, nous avons partagé la lutte commune contre les forces réactionnaires avec de grandes associations dont la Libre Pensée et la Ligue des Droits de l'Homme.

Même si nos chemins ont pris des voies différentes, le Grand Orient de France reste profondément attaché à ces associations historiques qui ont accompagné la promotion et la défense de la République.

Le Grand Orient de France affirme sa solidarité avec la Libre Pensée, cible d'attaques inacceptables des forces réactionnaires.

Le Grand Orient de France affirme sa solidarité avec la Ligue des Droits de l'Homme, vigie des libertés publiques.

Quelles que soient nos divergences, la Libre Pensée et la Ligue des Droits de l'Homme, restent des compagnons de route de l'engagement républicain du Grand Orient de France.

Dans ce combat pour la liberté, l'égalité, la fraternité, pour la liberté de conscience et la liberté d'expression, le Grand Orient de France sera toujours sans ambiguïté aux côtés et en soutien de toutes celles et ceux qui travaillent sans relâche à une société meilleure, plus juste, plus solidaire, à la République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Fait à Paris, le 28 avril 2023

Contact presse :
frederic.louis@godf.org
06 77 74 09 07

Le Délégué Laique

Tribune libre de débat de D.D.E.N.

Ce bulletin est un lieu de débats entre DDEN.

Il vise à favoriser la discussion et permettre que la Fédération des DDEN reste fidèle à sa mission : défendre l'École publique et la laïcité.

Vous pouvez envoyer vos contributions à :

ledeleguelaique@gmail.com

Le délégué laïque – Tribune libre de débats de DDEN (ledeleguelaique.fr)



